

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM)

ET

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
(UMCM)

Objet : évaluation administrative de l'enseignement clinique - modification à l'article 21

Les parties conviennent que les objectifs, le contenu et le calendrier des cours cliniques en sciences infirmières sont suffisamment différents de ceux des cours «réguliers» pour justifier une modification à la procédure d'évaluation administrative prévue à l'article 21 de la convention collective. La procédure décrite ci-dessous sera en vigueur à compter de la session d'automne 2009.

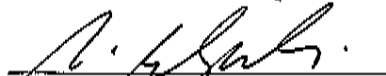
À cette fin :

- a) le questionnaire visant à recueillir l'avis des étudiants et des étudiantes est remplacé par le questionnaire en annexe adopté et révisé par le Comité réseau d'expérience clinique en janvier 2005;
- b) une semaine avant la fin d'un cours clinique, la directrice ou le directeur de l'École des sciences infirmières (l'École) remet à la personne qui a assuré l'enseignement clinique (professeur ou professeure, chargé ou chargée d'enseignement clinique, moniteur ou monitrice clinique) un nombre suffisant de questionnaires qu'il ou elle devra faire compléter par les étudiants et étudiantes;
- c) le 15 décembre et le dernier jour des mois d'avril et d'août de chaque année, la direction de l'École fait parvenir au bureau des affaires professorales toutes les enveloppes recueillies au cours de la période. Ce bureau transmet les enveloppes cachetées aux services de la Direction générale des technologies (DGT) aux fins du calcul;
- d) le Comité réseau d'expérience clinique révisé bi annuellement le questionnaire d'évaluation administrative et le soumet au comité bi-partite prévu à l'article 21.04 de la convention collective.


Il est entendu que les articles 21.01 à 21.06 de la convention collective ne sont modifiés que dans la mesure où ils sont incompatibles avec les dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ce 2^e jour de Septembre 2009.

Pour l'Université de Moncton


Nassir El-Jabi, vice-recteur

Pour RABPPUM


Michèle L. Caron, présidente